



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/agence-francaise-de-developpement>

Agence Française de Développement

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : jeudi 1er décembre 2011

OIEau

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) transfrontalières, par une gouvernance appropriée et des investissements planifiés à l'échelle du bassin, est la clef d'une utilisation durable et d'une préservation des ressources naturelles. Par le partage équilibré des ressources et des bénéfices induits, elle facilite la prévention des conflits entre les usages et entre les Etats.

Les Organismes de Bassins transfrontaliers constituent des cadres privilégiés pour la gestion des ressources en eau au-delà des frontières nationales.

De tels Organismes ont été créés, il y a plusieurs décennies par exemple dans les bassins des fleuves Sénégal (OMVS) ou encore Niger (ABN) et plus récemment sur le Mékong (MRC), le Congo (CICOS) et la Volta (ABV). Un Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), dont l'une des tâches est de favoriser la gestion de l'eau par bassin, a été créé au sein de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2004.

La coopération française appuie ces institutions à travers divers projets ainsi que par le détachement d'assistants techniques spécialisés dans la GIRE.

Sur la période 2011-2013, l'Agence Française de Développement a demandé à l'Office International de l'Eau de piloter un projet visant, par un partage d'expérience et un renforcement des capacités, à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des activités des institutions bénéficiaires (ABN, ABV, CCRE, CICOS, OMVS, MRC) en accompagnement de l'assistance technique en poste auprès de celles-ci.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Capitalisation des expériences pertinentes de chacun et appropriation des meilleures pratiques par les autres institutions ;
- Accompagnement et coordination des assistants techniques français en poste auprès des institutions ;
- Amélioration de la vision stratégique de leurs activités par les institutions bénéficiaires ;
- Organisation d'un benchmarking, en particulier sur les thèmes suivants :
 - Gouvernance ;
 - Recherche d'un financement autonome et durable ;
 - Planification stratégique et mise en œuvre des actions ;
 - Optimisation du monitoring.